



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

1. Toute commande qui nous est passée stipule l'acceptation de nos conditions de vente. Toute modification de ces conditions au moment où l'acheteur passe commande n'a de validité qu'après confirmation écrite de notre part. La loi française est applicable au présent contrat et à tout litige qui en résulterait à l'exception des conflits de loi. Chêne de l'est se réserve le droit de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Nous invitons donc nos clients à en faire une relecture attentive avant chaque achat. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

2. Prix et délais de livraison sont indiqués sous toutes réserves. Nous sommes libérés de l'obligation de livraison en cas de force majeure ou bien d'événements tels que mobilisation, guerre, grève totale ou partielle, lock out, incendie, inondation, interruption ou retard de transport, manque de matière première ou toute autre cause entravant l'activité de notre entreprise, ou de nos fournisseurs, ou amenant un chômage total ou partiel pour nous-mêmes ou nos fournisseurs.

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne donnent pas à l'acheteur le droit d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Ils ne peuvent pas donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

Les tarifs affichés sur le site www.chenedelest-lots-parquet.com s'entendent par m² et hors frais de livraison qui sont à la charge du client.

Les prix sont fixés par Chêne de l'est selon la disponibilité et les quantités disponibles lors de la fixation de ce dit prix. Ils ne sont pas garantis et peuvent varier d'un lot à l'autre. Chêne de l'est n'est pas dans l'obligation de maintenir ces tarifs. Tous les articles présentés sur le site www.chenedelest-lots-parquet.com sont proposés dans la limite des stocks disponibles. A défaut, Chêne de l'est peut proposer, par tout moyen à sa convenance, un produit de substitution que le client peut accepter ou non après en avoir été informé. Chêne de l'est ne s'engage aucunement à honorer les commandes reçues en cas de rupture de stock.

Important : En passant commande, l'acheteur s'engage à réceptionner les produits commandés à l'adresse de livraison indiquée. En aucun cas, un défaut de livraison ne peut ouvrir droit pour nos clients à dommages et intérêts. Afin de vous aider dans votre choix, nous vous proposons un service d'envoi d'échantillon (disponible selon les produits). Nous vous demandons une participation aux frais, Les échantillons envoyés se veulent être indicatifs quant à la couleur et au choix.

Aussi, il faut considérer que les échantillons ne seront que partiellement représentatifs de l'ensemble de votre sol.

L'appréciation de ces échantillons devra, pour être la plus fidèle possible au résultat final, se faire en parallèle avec les photos de nos produits disponibles sur notre site.

3. Chêne de l'est assure la livraison de ses clients en France métropolitaine et en Corse (Pour toute livraison hors France, prendre contact avec notre service commercial au 03.87.98.03.42). Dès lors que votre commande est validée, Chêne de l'est mettra à disposition les marchandises au transporteur qui prendra contact avec vous au numéro de téléphone indiqué pour convenir d'un rendez-vous (à noter que si vous manquez le rdv, le transporteur laissera un avis de passage et vous recontactera pour une autre prise de rendez-vous – Cela engendrera des frais supplémentaires qui vous incomberont.) En effet, l'impossibilité de vous livrer de votre fait (manquement à un rendez-vous de livraison, non retrait de la commande après avis de passage, non indication de difficultés particulières de livraison....) entraînera pour vous la perte de la participation aux frais d'envoi et l'obligation de procéder au paiement de toute nouvelle facturation de notre transporteur. Les échantillons (disponibles selon les produits) sont envoyés par courrier à l'adresse indiquée en échange d'une participation aux frais. Dans le cadre d'une commande composée de plusieurs produits, le délai d'expédition est basé sur le délai d'expédition le plus long. Dans le cadre d'un règlement par chèque les délais de livraison seront calculés à l'encaissement de celui-ci. Dans le cas où nous serions informés à l'avance d'un rallongement du délai de livraison, nous vous en informerons par téléphone ou par mail.

NB : En cas d'un retard de livraison, nous vous invitons à le signaler à notre service commercial au 03.87.98.03.42.

L'expédition est effectuée aux risques et périls du client qui en assume également les frais sauf stipulation contraire de notre part.

En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient au client de prendre l'initiative de la réclamation auprès du transporteur et ce, au plus tard 48 heures après constatation par lettre recommandée avec accusé de réception.

4. Lors de leur arrivée au lieu de destination, il appartient au client (ou à son représentant) de reconnaître l'état de la marchandise avant de procéder au déchargement sous sa responsabilité. Faute de quoi la réception est considérée comme ayant été prononcée avec toutes conséquences de droit. Il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur.

NB : A défaut de réserves précises sur le bordereau de livraison, la marchandise sera considérée comme livrée conforme.

5. L'entretien des parquets est disponible dans notre tarif et / ou sur notre site internet www.chenedelest.com.

Pour une livraison directe la notice d'entretien est toujours fournie.

6. Toute réclamation doit parvenir à la société dans les 8 jours de la réception de la marchandise.

Au-delà de 8 jours, aucune réclamation ne pourra être acceptée. En cas de retour, nous ne pourrions reprendre que les produits renvoyés dans leur intégralité avec leur emballage d'origine, l'ensemble devant être intact et en bon état.

Le remboursement ou l'échange supposent que vous n'avez pas endommagé le produit, ou que vous ne l'avez pas renvoyé incomplet. Chêne de l'est y procédera à réception des marchandises dans ses dépôts et après contrôle. Les conditions de garantie ne pourront s'appliquer si les produits n'ont pas été installés conformément à leur usage : règles et usage de pose, taux d'humidité, planimétrie des supports tel que décrit dans les documents techniques unifiés (DTU) émis par le CSTB :

- DTU 51.1 : Pose des parquets à clouer
- DTU 51.2 : Pose des parquets à coller
- DTU 51.11 : Pose flottante des parquets contrecollés

La garantie des produits ne s'appliquera pas dans les cas de figure suivant :

- Défaut de stockage avant mise en œuvre
- Installation des produits ayant un défaut d'usinage constaté avant la pose
- Défaut d'utilisation de produits complémentaires (colle / sous-couche / entretiens...)
- Mauvais entretien (produits non adaptés...)
- Usage non adapté par rapport à l'usage préconisé
- Non-respect des recommandations de pose
- Usure d'usage normal : chocs, éraflures, déplacement d'objets lourds etc.

L'ensemble des produits commercialisés par Chêne de l'est est garanti dans des conditions d'usage normales. Gardez votre facture, elle vous servira pour exercer votre garantie. Les garanties ne s'appliquent pas sur l'usure normale de certaines pièces (passage intensif...) sur les consommables, ni en cas de mauvaise utilisation ou d'entretien, ni sur des dégâts provoqués par des causes extérieures (inondations, tempête...).

En aucun cas, les produits ne devront être installés alors que vous avez constaté des vices apparents. En effet, la mise en œuvre d'un produit défectueux, induit le risque d'annuler tous droits de garantie. Dans le cas d'un produit défectueux, si les conditions de garanties ont été respectées et les vices apparents constatés par nos soins, vous pourrez alors bénéficier d'un remplacement à l'identique, dans la limite des stocks disponibles.

7. Les produits devront être employés conformément à nos instructions et plus généralement aux règles de l'art, et selon le D.T.U. des produits en question. Toute dérogation à cette règle dégage expressément le vendeur de sa responsabilité en cas de litige.

En aucun cas notre responsabilité ne peut être engagée, ni avant, ni après la pose. Notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits reconnus défectueux dans les conditions où ils ont été vendus à l'exclusion de toute indemnité, ni dommages ni intérêts. Nous n'accordons aucune garantie de vice caché et notre responsabilité ne saurait en aucun cas être retenue en cette matière.

Le bois est un produit naturel, sa couleur et son aspect peuvent varier. De ce fait, un échantillon ne peut être représentatif d'une plus grande surface. Les variations de couleurs, d'aspects, de finitions, etc. ne sauraient être reconnues comme un défaut. Les chocs sur les systèmes d'assemblage (bords abîmés, cassés...) sont acceptables s'ils n'empêchent pas l'installation des produits présentant ce type d'assemblage.

8. De convention expresse nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement conformément aux termes de la loi n°80.335 du 12 mai 1980. En cas de non-respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, la société Chêne de l'est, sans perdre aucun de ses autres droits, pourra exiger la restitution des marchandises dont elle s'est réservée la propriété, aux frais de l'acheteur, jusqu'au règlement de toutes les créances et jusqu'à exécution de tous les droits du vendeur nés des rapports d'affaire avec l'acheteur. Nous pouvons revendiquer la marchandise, non seulement en cas d'impayé de la facture y afférente, mais également en cas d'impayé à l'échéance de l'une quelconque de nos autres créances ou si notre client fait l'objet de poursuites de la part d'un autre créancier. La réserve de propriété ne s'éteint pas en cas de transformation d'alliage ou de mélange des marchandises livrées.

Le vendeur devient copropriétaire du produit issu de cette transformation dans le rapport existant entre la valeur de facturation de ces marchandises et celle du nouveau produit. L'acheteur cède au vendeur, à titre de garantie, toutes les créances nées, à l'égard d'un tiers, de la vente ou de toute autre opération juridique relative aux marchandises livrées avec réserve de propriété et cela à concurrence de la valeur de facturation des marchandises du vendeur contenues dans le nouveau produit.

9. Au cas où notre société estimerait au moment de la livraison de ne pouvoir faire crédit à l'acheteur, elle se réserve le droit, soit d'annuler la vente sans avoir d'indemnité à payer, soit de ne remettre la marchandise que contre remise de document ou contre paiement d'avance.

Cela nous autorise également à annuler ou à suspendre dans leur exécution les autres commandes ou marchés passés par le même client.

10. Conditions de paiement :

IMPORTANT ! Encours maximum autorisé et conditions de règlement à convenir selon réponse de notre organisme de crédit.

Le délai d'obtention de cette réponse peut durer jusqu'à 8 jours ouvrables.

Pour toutes factures, paiement sous 8 jours par chèque ou virement sous déduction de 2% d'escompte ou traite acceptée à 30 jours date de facture sans escompte. Au-delà de 8 jours l'escompte de 2% ne sera pas accepté.

En cas de règlement par traite, celle-ci devra être retournée sous 8 jours. Au cas où une traite ne serait pas retournée dans les 8 jours de son émission, les conditions de paiement pourront être modifiées.

En cas de déduction d'escompte pour paiement comptant, celui-ci sera déduit de notre CA taxable, le montant de la TVA déductible par notre client devra donc être diminué de la TVA afférente à l'escompte.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps, et accordé par nous le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée pourra entraîner l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu ainsi qu'une intervention contentieuse. En cas de retard de paiement par rapport à la date fixée dans la facture, une pénalité de retard égale à 3 x le taux de l'intérêt légal sera appliquée, et exigible dès le lendemain de la date de règlement

figurant sur la facture, plus les frais judiciaires éventuels (conformément art. L 441-4 et L 441-6, al 14). En cas de règlement judiciaire, nous nous réservons la possibilité de résilier tous les accords conclus avec l'acheteur.

Aucune dérogation ne sera faite à cette règle. Chêne de l'est se réserve le droit de refuser ou reporter toute vente de produits à l'acheteur dans l'éventualité où une précédente facture resterait impayée ; et décline toute responsabilité pour les dommages causés à l'acheteur suite à un tel report / ou refus de vente.

11. Au titre de clause pénale, une indemnité de 10 % avec un minimum de 40 euros nous sera due sur les factures non réglées, outre les frais de justice et de contentieux.

12. Retour de marchandise et réclamation :

Les réclamations doivent être formulées au plus tard dix jours après la réception de la marchandise. En cas de déformation ou de retrait du bois, nous ne pouvons accepter les réclamations si un taux d'hygrométrie ambiant stable ou normal (entre 50 et 65%) n'a pas été respecté.

Au demeurant, les conditions de paiement stipulées doivent être respectées. Seuls les produits en finitions brute, vernie, brossée vernie, vernie mate, brossée vernie mate, huilée, brossée huilée pourront être repris et ce dans un délai de deux mois, à condition que : Le parquet ne soit pas abîmé / Le parquet tienne les mêmes caractéristiques hygrométriques, dimensionnelles que lors de la livraison / Sa valeur d'origine soit diminuée de 20% pour couvrir les frais de transport et de remise en stock / Les frais de transport retour soient pris en charge par le client / Le retour ne sera accepté que s'il y a achat d'une nouvelle marchandise. Suite à un litige, la reprise se fera qu'à condition qu'il soit clairement défini que Chêne de l'est est responsable. Dans tout autre cas, aucune reprise ne sera faite. Chêne de l'est peut, à sa propre discrétion, accepter des réclamations bien fondées, dues à un produit défectueux ou non respectueux d'une ou plusieurs clauses du présent contrat. Nonobstant toute réclamation en attente de traitement, l'acheteur est tenu de continuer à payer les factures de Chêne de l'est dans leur intégralité, faute de quoi l'acheteur se verra déchu de son droit à porter réclamation. Aucun litige non résolu ou réclamation non traitée n'autorise l'acheteur à ne pas payer les produits de Chêne de l'est.

13. Vous disposez d'un délai de rétractation légal de sept (7) jours ouvrables à compter de la réception de votre commande (Ordonnance n° 2001-741 du 23 août 2001 art. 5 et art. 11 Journal Officiel du 25 août 2001) Il s'agira de nous retourner les produits accompagnés de la facture et nous vous les rembourserons.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (ordonnance n° 2001-741 du 23 août 2001). Dès retour des marchandises dans nos dépôts et vérification de celles-ci, Chêne de l'est procédera au remboursement de votre commande (Chêne de l'est dispose d'un délai de 30 jours pour effectuer le remboursement).

14. Chêne de l'est s'engage à protéger la vie privée des personnes utilisant son site web et la confidentialité des informations fournies. Les informations et données vous concernant sont nécessaires à l'enregistrement et au suivi de votre commande, à la gestion commerciale et marketing de votre dossier et à la qualité de nos relations. Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, et d'opposition au traitement de celles-ci. Il vous suffit de nous écrire en ligne (contact@chenedelest.com) ou par courrier à Chêne de l'est 24, rue de la fontaine 57910 Hambach en précisant vos nom, prénom, adresse e-mail et si possible votre référence client.

15. Le lieu d'exécution du contrat est le siège du vendeur.

Les revendications de quelque ordre d'importance qu'elles soient, relèvent de la compétence du Tribunal de Commerce de Sarreguemines.

Toutes modifications des présentes conditions ne sont valables qu'avec notre accord écrit. La non validité de certaines dispositions n'entraîne en aucun cas la nullité de l'ensemble de nos conditions de vente. Lieu de juridiction : Sarreguemines.

16. Eco-contribution :

Conformément à l'article R.543-290-3 du Code de l'Environnement, CHÊNE DE L'EST est tenue d'appliquer une éco-contribution, visant à répondre aux obligations de collecte et de traitement des déchets issus des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). La part du coût unitaire que CHÊNE DE L'EST supporte pour la gestion des déchets de PMCB, tel que facturée par l'éco-organisme auquel CHÊNE DE L'EST adhère, est répercutée dans sa totalité au Client. Cette éco-contribution s'applique sur chaque produit concerné, elle apparaît en sus-du prix de vente, est soumise à TVA, ne peut bénéficier de ristourne ou autres remises commerciales.

Pour la gestion des déchets de PMCB, CHÊNE DE L'EST adhère à VALOBAT : IDU FR299473_04BCOJ

Cet identifiant atteste de la conformité de CHÊNE DE L'EST à ses obligations de responsabilité élargie du producteur mentionnées à l'article L.541-10 pour la ou les catégories de produits et matériaux de construction de bâtiment qu'elle met sur le marché.

Important :

Les photographies des produits sur les sites www.chenedelest-lots-pro.com; www.chenedelest-lots-parquet.com et www.chenedelest.com sont non contractuelles. Il peut y avoir des écarts entre les couleurs reproduites à l'écran et les teintes réelles du bois. Il peut donc y avoir une différence avec le produit livré. Si des erreurs se sont introduites dans les photos ou dans les textes, en aucun cas, la responsabilité de Chêne de l'est ne pourra être engagée.